

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Les Outre-mer disposent globalement d'une ressource suffisante en eau pour couvrir les besoins de leurs populations.

Pourtant, l'eau est un véritable problème pour de nombreux habitants de ces territoires : coupures régulières d'eau potable, impossibilité de suivre sa consommation en raison de compteurs défectueux, non-raccordement à un réseau d'assainissement, voire absence d'eau courante comme c'est le cas à Mayotte pour un tiers des habitants.

Le constat est clair : un grand nombre de territoires ultramarins sont confrontés à un service public de l'eau défaillant.

Les effets sont délétères sur les usagers, handicapés dans leur vie quotidienne et conduits, légitimement, à contester leurs factures d'eau.

La non fiabilité du service public de l'eau est également un obstacle au développement économique, car elle fragilise le fonctionnement des services publics et de la vie économique ; citons notamment les impacts sur les services de santé ou encore sur l'attractivité touristique des territoires concernés.

C'est pourquoi, l'investissement dans un service public de l'eau, opérationnel et efficace, est un enjeu prioritaire dans les Outre-mer.

Des investissements doivent être réalisés dans la rénovation, l'adaptation et la maintenance des réseaux d'approvisionnement et d'assainissement, dans le remplacement des compteurs individuels, mais aussi dans des infrastructures de stockage pour répondre aux situations exceptionnelles.

Cela exige des financements importants. À ce titre, les collectivités peuvent notamment s'appuyer sur les fonds du « Plan Eau DOM », que le « Plan de relance » est venu abonder récemment.

Toutefois, l'avis montre bien que la question financière ne saurait suffire à résoudre la crise de l'eau dans ces territoires, si la gestion elle-même du service public de l'eau n'est pas revue.

À cet égard, nous partageons la préconisation de conditionner les subventions accordées par l'État à un suivi régulier des investissements réalisés par les collectivités, sur la base d'une contractualisation des engagements.

De même, il nous semble essentiel que chaque territoire identifie, en amont, sa stratégie et ses priorités, puis les décline en plans d'actions programmés dans le temps.

Il est également primordial que les intercommunalités renforcent leurs capacités de contrôle des délégataires du service public de l'eau, ce qui suppose de développer leur expertise technique, financière comme en gestion de projet.

Quant aux usagers, ils doivent recevoir une information régulière sur l'état du réseau, la qualité de l'eau ou encore sur la composition de leur facture ; c'est un levier crucial pour renouer une relation de confiance avec le service public de l'eau et pour améliorer le recouvrement des factures.

Sur ce dernier point, nous ne pouvons que partager l'objectif que l'eau soit financièrement accessible à tous, avec la mise en place une tarification sociale, tout comme il nous semble légitime que les usagers soient dédommagés en cas de coupure d'eau et que des réserves d'eau soient mises à leur disposition en cas de crise.

En revanche, nous sommes très sceptiques sur la création d'un « droit opposable », d'autant que les États-membres ont désormais pour obligation de garantir un accès à l'eau potable à tous, en vertu de la directive européenne adoptée sur cette question.

Mieux préserver la ressource en eau est par ailleurs un enjeu crucial et des mesures doivent être prises pour informer et sensibiliser la population au bon usage, pour lutter contre le gaspillage, ou encore pour encourager les dispositifs de récupération des eaux de pluie pour les usages non alimentaires.

Enfin, le rattrapage du retard en termes d'assainissement doit devenir prioritaire et à cet égard, les investissements nécessaires mériteraient d'être valorisés au sein des territoires ultramarins, en considération de leurs atouts tant pour l'environnement que pour l'économie et l'emploi.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de cet avis.